ÉTUDE DE LA DÉMOGRAPHIE DES MÉDECINS THERMAUX PAR QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS THERMAUX FRANÇAIS

Pascale Jeambrun, Isabel Santos, Romain Forestier, Alain Garcia, Gisèle Kanny et le bureau de la Société française de médecine thermale

Introduction

À l'instar de l'Observatoire économique des stations thermales créé en 2018 par la Fédération thermale et climatique française (Ftcf), en partenariat avec l'Association nationale des maires de communes thermales (Anmct) et le Conseil national des établissements thermaux (Cneth), la Société française de médecine thermale (Sfmth) a décidé de lancer une enquête afin d'établir une cartographie des médecins thermaux, spécialistes ou généralistes en exercice ainsi que leur niveau de formation en médecine thermale. Force est de constater la paucité des données statistiques concernant l'exercice médical thermal. L'objectif de cette étude est d'acquérir des données afin de mieux appréhender la réalité médicale de la filière thermale. Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des établissements thermaux en France.

Méthode

Un questionnaire a été élaboré par la Sfmth et le Cneth (annexe). Il comporte 12 questions portant sur les thématiques suivantes : caractéristiques de l'établissement, existence d'une association de médecins thermaux, d'un médecin référent, le nombre de médecins généralistes ou spécialistes exerçant la médecine thermale de façon exclusive ou non, leur diplôme en médecine thermale (capacité d'hydrologie et climatologie médicales, diplôme inter-universitaire de pratiques médicales en station thermale (DIU)), leur spécialité et autres qualifications ainsi que l'évolution de la démographie médicale au cours des cinq dernières années.

Il a été envoyé par courriel aux 109 établissements thermaux français entre le 5 janvier et le 30 avril 2022 sous format numérique (google forms). L'analyse des résultats est réalisée en utilisant le tableur Excel.

Résultat

Soixante-quatre établissements thermaux ont répondu, ce qui correspond à un taux de réponse de 59 %.

Les orientations sont : rhumatologie (54), voies respiratoires (25), phlébologie (14), affections digestives (8), gynécologie (6), dermatologie (5), affections urinaires (5), affections de la muqueuse bucco-linguale (4), troubles du développement de l'enfant (3), affections psychosomatiques (3), maladies cardio-artérielles (3), neurologie (1).

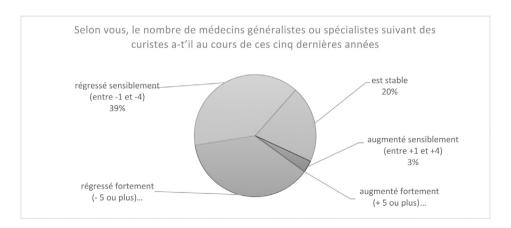
Un quart (soit 16) des établissements rapporte l'existence d'une association de médecins thermaux et quarante (soit 63 %) déclarent la présence d'un médecin référent.

Le nombre déclaré de médecins spécialistes en médecine générale ayant un exercice thermal exclusif est de 122 et non exclusif 333. Le nombre de médecins d'autres spécialités ayant un exercice thermal exclusif est de 53 et non exclusif 57.

Trente-cinq établissements thermaux (56%) déclarent connaître les médecins titulaires de la capacité d'hydrologie et climatologie médicales et dix-huit (29 %) ceux titulaires du DIU.

À la question concernant les spécialités, les réponses sont : rhumatologie, diabétologie, médecine physique et réadaptation, endocrinologie, ORL, allergologie, gériatrie, dermatologie, maladies tropicales, pédiatrie, cardiologie, angiologie, médecine légale. Les autres qualifications médicales rapportées sont : médecine du sport, acupuncture, homéopathie, ostéopathie, auriculothérapie, nutrition, éducation thérapeutique du patient, tabacologie, maladies auto-immunes, aromathérapie, DIU brûlologie, aide médicale urgente.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de médecins est déclaré stable par treize établissements (20 %); ayant régressé sensiblement (entre -1 et -4) par vingt-cinq (39 %); ayant régressé fortement (-5 ou plus) par vingt-quatre (38 %), ayant augmenté sensiblement (entre +1 et +4) par deux (3 %) et aucun ne rapporte d'augmentation forte (+5 ou plus).



Dix établissements ont émis des commentaires. Ils expriment surtout les difficultés de recrutement de médecins, avec une station qui a eu recourt au salariat. Deux stations sont demandeuses d'une communication plus transparente entre les établissements thermaux et le corps médical.

Discussion

Cette enquête recense 565 médecins dans les 64 établissements ayant répondu. Un quart des établissements rapporte la présence d'une association médicale. Il est surprenant que seulement 63 % déclarent la présence d'un médecin référent alors qu'il s'agit d'une obligation légale [1]. Il peut s'agir d'une méconnaissance de la personne ayant répondu au questionnaire.

La majorité des médecins exerçant en stations thermale sont généralistes (81 %) et 73 % ont un exercice non-exclusif et participent à l'activité de soins primaires sur le territoire. Les 110 spécialistes d'autres disciplines ont un exercice pour moitié exclusif et non exclusif.

Les répondants disent ne pas connaître la certification académique des médecins thermaux pour la capacité d'hydrologie et climatologie médicales dans 44 % des établissement et dans 71 % pour le DIU. Il apparaît essentiel que la qualification du cursus académique des médecins thermaux soit clairement référencée par les établissements, en particulier sur la liste des médecins mise à la disposition des curistes [2-3]. Ceci contribuera à la reconnaissance de l'expertise des médecins thermaux et de notre discipline au niveau académique.

Les médecins spécialistes exerçant dans les stations sont à l'image des indications principales de la médecine thermale. De nombreuses compétences complémentaires sont identifiées.

La situation démographique est critique : 77 % des établissements rapportent une baisse du nombre de médecin en exercice. Ce constat s'inscrit en miroir de la situation sanitaire française qui traverse une crise profonde liée à la pénurie des médecins sur le territoire [4]. Il est essentiel de valoriser l'exercice en station thermale, il participe à l'attractivité de nos territoires et est un atout pour faire face à leur désertification médicale.

Conclusion

Cette étude souligne l'importance de travailler en synergie avec les établissements thermaux pour mettre en œuvre une dynamique visant à la reconnaissance de l'importance de la médecine thermale et de ses spécificités.

L'intérêt des nouvelles générations d'internes et des médecins seniors pour l'exercice en stations thermale transparaît dans les interactions avec les étudiants de nos formations académiques. Il est de notre devoir de communiquer avec nos pairs et la société, de définir en synergie la place de la crénobalnéothérapie dans le parcours de soin de nos concitoyens.

Il est essentiel de développer la qualification académique des médecins thermaux et de le faire savoir. Le champ de la prévention [5] est un espace où le thermalisme a toute légitimité.

Remerciements au Cneth pour la mise à disposition des courriels des établissements thermaux.

Références

- [1]- Article R 1322-62 du code de la Santé publique
- [2]- C. Keller-Steinmetz, C. Hérisson. Le devenir des étudiants em médecine thermale (promotion 2014 à 2018) : vécu et réflexion sur l'enseignement proposé. *Press Therm Climat* 2020;157:182-184. doi:10.35112/sfmt revue 2020/d 2
- [3]- A. Garcia, J. Eschermann, C. Hérisson. À propos de la démographie des médecins thermaux : évaluation et perspectives à partir de deux nouvelles enquêtes. *Press Therm Climat* 2020;157:188-191. doi:10.35112/sfmt revue 2020/d 4
- [4]- Ministère de la santé et des solidarités. Lutter contre les déserts médicaux Stratégie Ma Santé 2022 [Internet]. [cité 20 sept 2022]. Disponible sur: https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/lutter-contre-les-deserts-medicaux/
- [5]- K. Dubourg. La place de l'éducation thérapeutique du patient dans le thermalisme : enquête qualitative sur les représentations des curistes. *Press Therm Climat* 2017;154:100-109. doi:10.35112/sfmt_2017-10

Annexe : Message et questionnaire adressé aux établissements thermaux

Suite aux Rencontres européennes du Thermalisme à Vichy en novembre 2021 et de la mise en place de l'Observatoire Économique des Stations Thermales françaises (Oesth), nous vous proposons de répondre à un questionnaire afin de mieux appréhender la structuration de l'offre médicale faite dans vos établissements.

NOM DE LA STATION

.

ORIENTATIONS THÉRAPEUTIQUES DE LA STATION

Rhumatologie

Voies respiratoires

Maladies cardio-artérielles

Phlébologie

Neurologie

Affections psychosomatiques

Affections urinaires et maladies métaboliques

Gynécologie

Affections digestives et maladies métaboliques

Troubles du développement de l'enfant

Dermatologie

Affections de la muqueuse bucco-linguale

Y-a-t-il une association de médecins thermaux dans votre station? Oui Non

Nom et courriel du/de la président(e)

Y-a-t-il un médecin référent ? Oui Non

Nom et courriel

Nombre de Médecins Généralistes exerçant médecine thermale exclusive =

Nombre de Médecins Généralistes

exercant médecine thermale NON exclusive =

Nombre de Médecins Spécialistes

exercant médecine thermale exclusive =

Nombre de Médecins Spécialistes

exercant médecine thermale NON exclusive =

Savez-vous combien de ces médecins détiennent la capacité d'hydrologie et climatologie médicales =

Je ne sais pas

Savez-vous combien de ces médecins détiennent le Diplôme inter-universitaire (DIU) de Pratiques médicales en station thermale

Je ne sais pas

Quelles sont les spécialités ou les qualifications (par exemple nutrition, homéopathie, ostéopathie, médecine du sport, ou autre, de même que l'existence d'une qualification à l'ETP) des médecins ?

Je ne sais pas

Selon vous, le nombre de médecins généralistes ou spécialistes suivant des curistes a-t'il au cours de ces cinq dernières années :

- régressé fortement (- 5 ou plus)
- régressé sensiblement (entre -1 et -4)
- est stable
- augmenté sensiblement (entre +1 et +4)
- augmenté fortement (+ 5 ou plus)

Commentaires / Suggestions

.

Merci beaucoup

Le bureau de la Société française de médecine thermale